

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 21 - 24 octobre 1996**

## RÉSUMÉS DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE ET DE LA SESSION ANNUELLE DE 1996 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 12 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.3/96/12**

10 octobre 1996

ORIGINAL: ANGLAIS

## ADOPTION DES RÉSUMÉS

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire sur ses méthodes de travail (1996/EB.2/1), les résumés des travaux de la deuxième session ordinaire (document WFP/EB.2/96/12) et de la session annuelle de 1996 (document WFP/EB.A/96/12) sont présentés ci-après pour aval.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.



Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 22 - 24 et 29 mai 1996

**RÉSUMÉ DES TRAVAUX  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A SA  
DEUXIÈME  
SESSION ORDINAIRE**

**F**

**Distribution: GENERALE**

**WFP/EB.2/96/12**

**10 octobre 1996**

**ORIGINAL: ANGLAIS**

RÉSUMÉ DES TRAVAUX

---

## RESUME

1. La seconde session ordinaire du Conseil d'administration était présidée par S.E. Béatrice Damiba (Burkina Faso) et par M. Nils A. Kastberg (Suède).
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour proposé au document WFP/EB.2/96/1. Les différents points ont été discutés dans l'ordre suivant: 1, 2, 6, 7, 8, 5, 3, 4, 9, 10, 11.
3. Le Conseil a désigné Mme Ginette Saint-Cyr (Canada) aux fonctions de Rapporteur de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle.

## Méthodes de travail du Conseil d'administration (1996/1)

4. La Présidente du Conseil a soumis au Conseil plusieurs modifications des méthodes de travail; ces changements, élaborés par le Bureau du Conseil, avaient été adoptés par les Représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la FAO lors d'une réunion informelle tenue avant la deuxième session ordinaire du Conseil. Le Conseil est convenu d'appliquer dorénavant ces méthodes de travail et de les codifier s'il y a lieu à une date ultérieure.

## Evaluations de projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées (1996/2)

5. Mozambique 4164 (Elarg.4) - Aide alimentaire aux personnes déplacées victimes de pénuries alimentaires et de la guerre civile au Mozambique

Les débats ont porté principalement sur l'incidence des achats locaux de produits alimentaires et de services de transport sur les marchés locaux. Le Conseil a souligné qu'il faudrait identifier des institutions nationales qui seraient chargées de s'occuper d'atténuer les conséquences des catastrophes, des secours et du relèvement et qu'il était important de développer leur potentiel.

6. Bangladesh 5359 - Evaluation de l'aide du PAM aux réfugiés du Myanmar au Bangladesh et à leur réinstallation au Myanmar

Le Conseil a examiné l'état d'avancement et les modalités d'exécution du programme de rapatriement et il a été informé des mesures qu'a prises le PAM dans le cadre de son mandat pour inciter les réfugiés à rentrer chez eux. Le Conseil a été informé que, malgré certaines attitudes traditionalistes, des progrès sont notés dans la formation des femmes et dans leur participation aux activités des projets.



## **Programme des évaluations pour 1996-97 (1996/3)**

7. Le Conseil a pris note du programme des évaluations, qui est ambitieux mais équilibré. Les débats ont mis en lumière la nécessité d'un dialogue continu entre le Secrétariat et le Conseil sur l'ordre de priorité des divers éléments du programme. Le Secrétariat a décrit les procédures d'organisation et de détermination de la composition des missions. Il a présenté la procédure développée au siège pour répercuter les conclusions des missions d'évaluation sur les divisions des politiques et les divisions opérationnelles. Le Conseil a proposé que des thèmes supplémentaires soient inclus dans le programme des évaluations, par exemple monétisation, nutrition, articles non alimentaires et problèmes d'environnement. Certains délégués ont offert une collaboration et des ressources pour les activités futures d'évaluation.
8. Le Conseil a également proposé d'aménager le programme de travail pour introduire des évaluations à l'échelon du système des Nations Unies, réalisées par le Bureau de l'évaluation du PAM en conjonction avec les services d'évaluation d'autres organismes pertinents des Nations Unies, notamment pour évaluer les opérations d'urgence complexes.

## **Schémas de stratégie de pays - Débat général (1996/4)**

9. Trois schémas de stratégie de pays (SSP) ont été présentés au Conseil pour que celui-ci donne des directives en vue de faciliter l'élaboration des programmes de pays (PP). Certains intervenants ont déploré la qualité inégale des SSP. Le Conseil a proposé de modifier la structure des SSP de façon qu'ils contiennent des informations plus spécifiques sur les activités futures du PAM dans le pays bénéficiaire. Il a par ailleurs été indiqué que les SSP devraient analyser plus à fond la durabilité des acquis résultant de l'assistance du PAM. Le Conseil a souligné qu'il serait nécessaire de donner davantage d'informations sur l'engagement pris par le gouvernement bénéficiaire. Il a insisté sur la nécessité de coordonner la stratégie du PAM avec celle de ses partenaires.

## **Schéma de stratégie de pays - Mauritanie (1996/5)**

10. Le Conseil a noté avec satisfaction que la stratégie du PAM en Mauritanie consisterait à viser les zones rurales les plus pauvres et les familles victimes de l'insécurité alimentaire. Il a demandé que le mécanisme de mise en oeuvre de cette stratégie soit clairement défini dans le programme de pays. Plus particulièrement, il conviendrait de prendre des mesures pour assurer que les activités communautaires vivres-contre-travail débouchent sur des réalisations durables, que les communautés elles-mêmes maîtrisent et gèrent, et qui permettent d'atténuer les conséquences des sécheresses.
11. Des membres ont souligné que le programme de pays devrait justifier de manière appropriée l'aide du PAM. Ils ont encouragé le gouvernement à décentraliser les processus décisionnels et à fournir un soutien technique adéquat, et les formations correspondantes, à la population bénéficiaire.
12. Le Conseil a pris note de l'appui apporté par le gouvernement à la stratégie proposée par le PAM. Il s'est félicité de la détermination du gouvernement à établir des systèmes de suivi et d'évaluation, et à partager le coût du transport terrestre des produits alimentaires.



## Schéma de stratégie de pays - Mozambique (1996/6)

13. Le débat a fait valoir qu'il importait de collaborer avec d'autres organismes dans l'établissement du programme de pays. Le Secrétariat a été invité à veiller tout particulièrement aux divers aspects du renforcement des capacités des institutions nationales, et à assurer une forte maîtrise du programme par le gouvernement. En ce qui concerne l'orientation spécifique des activités du PAM dans les années à venir, il conviendra d'envisager ce qui suit: aider le pays à se doter d'une stratégie de sécurité alimentaire bien structurée; faire preuve de souplesse dans l'apport d'aide en espèces et/ou en produits alimentaires, en fonction des circonstances; assurer un équilibre régional approprié; et encourager les femmes des zones rurales à participer activement.
14. L'importance de la participation du PAM au programme de déminage, car les mines sont encore nombreuses dans des zones fortement peuplées du pays, a aussi été soulignée.

## Schéma de stratégie de pays - Colombie (1996/7)

15. Le Conseil a pris note du rôle positif que joue l'assistance du PAM à l'appui des familles rurales vivant dans une misère extrême et il a jugé que la Colombie devrait continuer à recevoir un volume modeste d'assistance du PAM selon les orientations proposées dans le SSP.
16. Certains membres du Conseil ont demandé s'il était approprié de proposer un SSP pour la Colombie qui depuis 1996 n'entre plus dans la catégorie des pays à faible revenu et à déficit alimentaire (PFRDA); ils ont en outre rappelé que les ressources du PAM disponibles pour le développement sont maigres. Il a donc été indiqué au Secrétariat qu'étant donné la modicité des ressources prévues pour la période 1996-2000, il n'était pas nécessaire d'établir un programme de pays.

## Programmes de pays (1996/8)

17. Le Conseil a formulé quelques observations liminaires concernant la teneur et la structure des programmes des pays. Il a invité le Secrétariat à poursuivre le dialogue engagé avec les membres du Conseil à ce sujet, y compris sur les informations spécifiques à présenter sous forme de tableau. Le Conseil a aussi indiqué qu'une plus grande clarté s'imposait quant à la flexibilité des transferts entre les projets d'un même programme.



## **Programme de pays - Pakistan (1996/9)**

18. Le document a été discuté lors d'une réunion informelle car le Conseil jugeait qu'il n'avait pas eu suffisamment de temps pour lui accorder toute l'attention nécessaire en séance. La collaboration étroite qui s'est établie entre le Gouvernement du Pakistan et le PAM lors de la préparation du document a été relevée. Tout en reconnaissant que le principal atout du document résidait dans l'accent mis sur les groupes ciblés, le Conseil a estimé que les indicateurs de réalisation méritaient d'être approfondis.

## **Projets de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration - Introduction (1996/10)**

19. Lors du débat général qui a précédé l'examen des propositions de projet, le Conseil a formulé des observations sur la teneur des documents de projet et sur les mesures à prendre pour assurer la durabilité des projets d'alimentation scolaire; il a également fait remarquer qu'il devait être informé des disponibilités de ressources avant l'examen des propositions de projet.

## **Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration - Cap-Vert 2394 (Elarg.5) (1996/11)**

20. Lors de l'approbation du projet, le Conseil a spécialement recommandé que le gouvernement finance une part croissante des coûts du projet afin de prendre progressivement en charge les activités du projet, que le système de suivi et d'évaluation soit renforcé, et que d'autres partenaires participent à la programmation en vue d'améliorer la qualité du système éducatif.

## **Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration - Niger 2445 (Elarg.4) (1996/12)**

21. Lors de l'approbation du projet, le Conseil a spécialement recommandé d'élaborer des objectifs chiffrés, d'acheter des produits alimentaires localement et dans la sous-région, et de prendre des mesures visant à accroître la scolarisation des filles. Il est d'avis que le gouvernement et le PAM devraient élaborer conjointement un programme souple de transfert graduel de la responsabilité des activités du projet aux autorités nationales.

## **Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration - Chine 5652 (1996/13)**

22. Lors de l'approbation du projet, le Conseil a constaté sa viabilité technique et s'est félicité du fait qu'il avait fait l'objet d'une programmation conjointe avec le FIDA et qu'il s'intégrait bien dans la stratégie de développement du gouvernement.

## **Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration - Viet Nam 5322 (1996/14)**

23. Lors de l'approbation du projet, le Conseil a noté que, conformément au plan de désengagement convenu, il s'agissait de la dernière proposition de projet d'aide du PAM au Viet Nam.



### **Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration - Cuba 5686 (1996/15)**

24. Lors de l'approbation du projet, le Conseil a spécialement recommandé d'établir un système solide et indépendant de suivi, et de faire participer pleinement les communautés paysannes aux activités du projet. Quelques membres ont exprimé des doutes sur certains aspects techniques du projet, sans toutefois souhaiter s'opposer au consensus favorable à son approbation. Le Conseil a souscrit à la proposition du Secrétariat visant à "assimiler" Cuba à un PFRDA.

### **Augmentations budgétaires pour des projets déjà approuvés soumises à l'approbation du Conseil d'administration - Soudan 531 (Elarg.2) (1996/16)**

25. Lors de l'approbation de l'augmentation budgétaire, le Conseil s'est félicité de l'accent mis sur l'atténuation des disparités entre les sexes. Le Secrétariat a affirmé au Conseil que la question de la monétisation des produits alimentaires serait réexaminée lors de la prochaine mission d'examen préalable.

### **Augmentations budgétaires pour des projets déjà approuvés soumises à l'approbation du Conseil d'administration - Haï ti 4111 (1996/17)**

26. Lors de l'approbation de l'augmentation budgétaire, le Conseil a recommandé au PAM d'intensifier sa collaboration avec les autres donateurs afin d'améliorer le suivi du projet. Compte tenu des difficultés rencontrées dans le passé, il s'est déclaré préoccupé par la question de la monétisation du blé.

### **Augmentations budgétaires pour des projets déjà approuvés soumises à l'approbation du Conseil d'administration - Maroc 2288 (Elarg.4) (1996/18)**

27. Le Conseil a pris acte du report de l'examen de cette augmentation budgétaire qui aura lieu à une date ultérieure, lorsque les résultats de vérification des comptes du projet seront disponibles.



### **Projets approuvés par le Directeur exécutif - Sénégal 5655 (1996/19)**

28. Le Conseil a constaté avec satisfaction que ce projet pilote avait été élaboré et exécuté conjointement avec la Banque mondiale.

### **Augmentations budgétaires approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1995 (1996/20)**

29. Le Conseil a pris note des informations fournies dans le document.

### **Rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés - Chine 3923, Colombie 2740 (Elarg.1), Guatemala 2581 (Elarg.1), Pérou 4512 (1966/21)**

30. Le Conseil, ayant pris note du document du Secrétariat intitulé "Portefeuille des projets de développement du PAM - Rapport annuel d'avancement", a discuté les quatre rapports sur l'état d'avancement de projets approuvés, présentés pour information. Concernant le projet Chine 3923, des questions ont été soulevées sur les emprunts non réglés de denrées, sur certains aspects techniques du volet Foresterie et sur la participation des femmes. Quant au projet Colombie 2740 (Elarg.1), le Conseil a demandé un complément d'information sur la composante crédit et sur les mécanismes de monétisation des produits du PAM. Concernant les projets Guatemala 2581 (Elarg.1) et Pérou 4512, le Conseil a demandé que des mesures appropriées soient prises afin d'assurer la poursuite du projet après le retrait du PAM.

### **Pertes de produits après livraison aux pays bénéficiaires (1996/22)**

31. Le Conseil a pris acte de l'ampleur de la tâche que requiert le suivi des expéditions d'aide alimentaire dans un grand nombre de pays. Il est d'avis que, si les pertes signalées sont faibles par rapport au volume total de produits acheminés, elles restent toutefois élevées en valeur absolue et requiert une vigilance assidue. Il a pris note avec satisfaction de l'initiative du PAM visant à formaliser les accords passés avec les gouvernements bénéficiaires et d'autres agents locaux concernant la gestion de l'aide alimentaire. Il a souligné l'importance d'accélérer la mise en place d'un système de suivi des produits du PAM et s'est déclaré satisfait que son financement ait été confirmé.

### **Projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1995**

32. Le Conseil, ayant pris note des trois projets approuvés par le Directeur exécutif durant la période considérée, a demandé que les nouveaux projets approuvés après la fin de cette période soient mentionnés dans les exposés de présentation du Secrétariat.





## **Augmentations budgétaires pour des projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées approuvées entre le 1er juillet et le 31 décembre 1995 par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués (1996/24)**

33. Le Conseil, ayant pris note des six augmentations budgétaires approuvées par le Directeur exécutif durant la période considérée, a demandé que les nouvelles augmentations approuvées après la fin de cette période soient mentionnées dans les exposés de présentation du Secrétariat.

## **Opérations d'urgence (1996/25)**

34. Le Conseil, ayant pris note du bilan des activités de secours d'urgence en 1995, a apprécié l'approche stratégique des situations d'urgence adoptée par le Programme, ainsi que l'accent mis à la fois sur les activités entreprises visant à se préparer aux crises et à atténuer leurs effets. Il a souligné l'importance des activités entreprises dans des domaines tels que l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité, la mise en place anticipée de stocks de vivres et de matériel, l'approche régionale, les questions sexosociales et la protection de l'environnement. Il a également fait remarquer que l'insuffisance des contributions fournies d'avance empêchait le PAM d'intervenir efficacement dans toutes les situations d'urgence et qu'il fallait accroître les contributions non liées versées au titre de la RAIU et du CII. Il a préconisé que des missions de programmation conjointes soient organisées avec des donateurs bilatéraux, d'autres organismes des Nations Unies et des ONG.

## **Questions diverses - Configuration de la Salle du Conseil d'administration pour la session annuelle (1996/26)**

35. Le Conseil s'est déclaré satisfait des améliorations apportées à la Salle du Conseil d'administration et a signalé qu'il préférerait conserver la disposition autour d'une table ronde tant pour les sessions ordinaires que pour les sessions annuelles.

## **Questions diverses - Sommet mondial de l'alimentation (1996/27)**

36. Le Conseil s'est déclaré satisfait de la contribution du Secrétariat aux préparatifs du Sommet mondial de l'alimentation et l'a encouragé à participer au suivi de ce Sommet.

## **Questions diverses - Document d'information sur le projet Kenya 2502 (Elarg.3) (1996/28)**

37. Le Conseil a examiné la réponse du Gouvernement kényen concernant le prélèvement de droits de douane et d'une taxe ad valorem sur l'aide alimentaire fournie pour distribution directe. Il a proposé que le Bureau du PAM à Nairobi et les représentants des principaux donateurs d'aide alimentaire au Kenya poursuivent leurs négociations avec le gouvernement afin de convenir des conditions propices à une mise en oeuvre rapide du projet.





Session annuelle  
du Conseil d'administration

Rome, 27 - 30 mai 1996

**RÉSUMÉ DES TRAVAUX  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION A SA  
SESSION ANNUELLE**

**F**

**Distribution: GENERALE**

**WFP/EB.A/96/12  
10 octobre 1996  
ORIGINAL: ANGLAIS**

RÉSUMÉ DES TRAVAUX

---

## RESUME

1. La session annuelle du Conseil d'administration était présidée par S.E. Béatrice Damiba (Burkina Faso).
2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour de la session proposé dans les documents WFP/EB.A/96/1 et WFP/EB.A/96/1/Corr.1. Les points ont été discutés dans l'ordre suivant: 1, 2, 4, 7, 5, 6, 8, 9, 10, 11.
3. Le Conseil a confirmé la décision de nommer Mme Ginette Saint-Cyr (Canada) aux fonctions de rapporteur de la session annuelle.

### Rapport annuel du Directeur exécutif (1996/1)

4. Lors de l'adoption du Rapport annuel, le Conseil a félicité le Secrétariat pour la clarté du document et est généralement convenu qu'il traitait de questions appropriées. Lors de l'examen du rapport, le Conseil a souligné qu'il importait de:
  - a) veiller à ce que suffisamment de ressources soient mises à la disposition des activités de développement en s'efforçant de maintenir un équilibre acceptable entre activités de développement et opérations de secours;
  - b) continuer à concentrer l'action du PAM sur les populations les plus pauvres des pays les plus démunis, notamment les pays en phase de relèvement après une catastrophe;
  - c) développer le partenariat entre le PAM et d'autres organismes des Nations Unies, des donateurs bilatéraux, des ONG et des institutions locales;
  - d) conserver au PAM son caractère multilatéral;
  - e) accorder une plus grande importance aux questions de santé et de nutrition dans le cadre des activités de développement du PAM; enfin
  - f) poursuivre les efforts consentis dans les domaines de la prévention et de la préparation aux catastrophes.
5. Le Conseil s'est déclaré satisfait de la stratégie adoptée par le PAM pour se désengager progressivement et sans heurt des pays qui ne sont pas classés parmi les moins avancés ou qui ne figurent pas dans la catégorie des pays à faible revenu et à déficit alimentaire; il a remarqué que la prudence devait prévaloir afin que le PAM puisse honorer comme il convient les obligations contractées au titre de la phase finale d'exécution des projets.
6. Le Conseil a souligné qu'il jugeait nécessaire de pouvoir discuter et donner des orientations sur les questions de politique; à cet égard, il a jugé que le rapport devait définir plus clairement les problèmes susceptibles d'être traités par le Conseil à ses futures sessions. Les questions suivantes pourraient faire l'objet de débats d'orientation générale: monétisation, fonds multilatéraux à emploi spécifique, nutrition, rôle des femmes, stratégie de désengagement.



7. Le Conseil s'est félicité de l'importance particulière accordée à l'amélioration des systèmes financiers.

## Rapports présentés au Conseil économique et social (ECOSOC)

8. Parties I, II et III

Les trois rapports ont été examinés ensemble et approuvés par le Conseil, qui a recommandé de les présenter à l'ECOSOC. Lors de l'examen de ces rapports, le Conseil a formulé les observations suivantes:

- a) Suite donnée aux résolutions 44/211, 47/199 et 50/120 de l'Assemblée générale - Examen triennal des politiques (1996/2)

Le Conseil a loué les efforts du Secrétariat visant à améliorer la coordination interinstitutions; il a relevé en particulier l'appui apporté par le PAM au système de coordinateurs résidents; il a insisté sur l'importance d'établir, chaque fois que possible, un lien entre les programmes de pays du PAM et les Notes de stratégie nationale (NSN) et s'est déclaré satisfait de la suite donnée par le PAM aux engagements pris lors du Sommet de Beijing.

- b) Suite donnée à la résolution 1995/50 de l'ECOSOC - Collaboration avec les institutions de Bretton Woods (1996/3)

Le Conseil a pris note des mesures prises par le PAM pour renforcer la collaboration avec les institutions de Bretton Woods, notamment avec la Banque mondiale. Il a relevé avec satisfaction de nombreux exemples de coopération, dans le cadre de projets de développement, de relèvement ou d'opérations d'urgence.

- c) Suite donnée à la résolution 1995/51 de l'ECOSOC - Orientations générales concernant les activités opérationnelles de développement formulées à l'intention des fonds et programmes des Nations Unies (1996/4)

Le Conseil s'est déclaré satisfait des initiatives du PAM dans le domaine du suivi et de l'évaluation, et notamment de l'importance accordée actuellement à l'impact sur les bénéficiaires et à la durabilité des projets. Il a pris note du fait que l'évaluation pouvait aider les autorités nationales à mieux gérer les projets et s'est félicité que le PAM finance des ateliers de formation pour ses homologues nationaux.

9. Partie IV - Suite donnée à la résolution 1995/56 de l'ECOSOC - Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies (1996/5)

10. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, a assisté à une partie des débats sur ce point de l'ordre du jour. Le Conseil a également bénéficié de la présence d'un représentant du Département des affaires humanitaires.

11. Le Conseil a félicité le Secrétariat d'avoir établi un rapport qui incite à réfléchir; ce document, qui décrit le rôle et les responsabilités opérationnelles du PAM dans



l'acheminement de l'aide humanitaire, présente aussi les fonctions que le Programme pourrait assumer dans l'avenir, et fait état des lacunes qui existent dans la procédure d'intervention d'urgence. Le Conseil a reconnu les avantages comparatifs du PAM dans de nombreux domaines énumérés dans le rapport et a souligné l'importance de tirer parti des atouts du PAM, notamment dans les secteurs qui relèvent de son mandat, tel qu'exposé dans la Définition de la mission du PAM.

12. Le Conseil a formulé des remarques préliminaires sur le projet d'élargissement du rôle du PAM dans des domaines tels que le transport et la logistique, la mobilisation des ressources et la livraison d'apports non alimentaires de base, et il a prié le Secrétariat de lui fournir des informations sur la capacité du PAM d'assumer de plus grandes responsabilités et sur les coûts que cela engendrerait. Il a prié le Secrétariat de réaliser, avant la session d'octobre, une étude sur les incidences que ces propositions auraient sur les politiques, les opérations et les finances. Il a déconseillé d'introduire des activités nouvelles ou élargies si celles-ci ne pouvaient être poursuivies par manque de financement, si elles nécessitaient de détourner des ressources allouées à d'autres activités ou si elles s'écartaient du rôle fondamental du PAM.
13. Le Conseil a formulé les observations suivantes concernant des points et propositions spécifiques contenus dans le document:
14. Le Conseil a reconnu que le principal atout du PAM résidait dans son double mandat, qui consiste à fournir une aide au titre des secours et du développement. Il a constaté que le Programme se trouve dans une situation unique: il est en mesure de répondre rapidement à des situations d'urgence, mais il est aussi capable de faciliter la transition entre les secours, le relèvement et le développement.
15. Le Conseil a noté qu'il serait possible de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres organismes en entamant des pourparlers visant à établir des Mémoires d'accord analogues à celui conclu entre le PAM et le HCR. Il a jugé que la Procédure d'appel commun représentait une contribution précieuse au processus de coordination.
16. Le Conseil est convenu de la nécessité d'établir clairement les responsabilités institutionnelles pour garantir la protection des personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire et subvenir à leurs besoins matériels, et de nommer une organisation opérationnelle responsable de la coordination sur le terrain dès qu'une urgence complexe se déclare. A ce stade des débats, le Conseil a remis à plus tard toute recommandation définitive à ce sujet.
17. Le Conseil a reconnu que la question des responsabilités et des obligations de la distribution finale des vivres aux réfugiés était particulièrement délicate, compte tenu des mandats respectifs du PAM et du HCR. Il a encouragé les deux organisations à poursuivre leurs consultations, tant sur cette question que sur celles du recensement et de l'inscription des réfugiés, dans le cadre des révisions en cours du Mémoire d'accord entre le PAM et le HCR.
18. Le Conseil a jugé que la question de l'élargissement éventuel du rôle du PAM dans le secteur du transport et de la logistique afin de prendre en charge la livraison de l'aide humanitaire pour le compte d'autres organisations devait être examinée plus avant. Il a demandé au PAM d'effectuer une analyse des coûts du transport et de la logistique, en tenant compte des économies qu'il serait possible de réaliser grâce au développement



de l'infrastructure, afin de permettre au Conseil d'évaluer pleinement l'avantage comparatif du PAM dans ce domaine.

19. Le Conseil a également abordé les questions de la compétence du PAM dans le domaine des achats et du transport d'articles non alimentaires, notamment des semences, à l'appui des activités d'autres organisations. Le Conseil a considéré que le PAM devrait poursuivre ses consultations avec les organisations dont il est le partenaire.
20. Le Conseil a encouragé le PAM à poursuivre ses efforts pour renforcer les capacités locales et permettre aux populations d'affronter les situations d'urgence et de participer aux efforts de relèvement et de relance.
21. A propos de l'aide fournie aux personnes déplacées sans que les gouvernements en aient fait la demande, ou dans des régions où l'autorité gouvernementale n'est pas clairement reconnue, certains se sont inquiétés de la reconnaissance de la souveraineté des Etats. Le Secrétariat a précisé, que conformément aux Règles générales du PAM, le Programme était habilité à fournir une aide humanitaire de secours à la demande du Secrétaire général des Nations Unies et a souligné que l'aide du PAM, dans ces cas exceptionnels, était pleinement coordonnée avec celles des autres organisations des Nations Unies et des ONG.

### **Rapport sur les activités du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) en 1995 présenté par le Conseil d'administration à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO (1996/6)**

22. Le Conseil a jugé que le rapport rendait correctement compte des décisions prises par le CPA en 1995 et est convenu de le transmettre aux deux Conseils.

### **Réformes et mesures de revitalisation adoptées par le Programme alimentaire mondial (1996/7)**

23. Le Conseil s'est déclaré satisfait de l'ampleur de l'action réformatrice menée par le PAM ces dernières années et a remarqué l'impulsion qu'il avait donnée dans ce domaine. Il a proposé que les réformes supplémentaires envisagées par le PAM au cours des prochaines années soient incluses dans les plans stratégiques et financiers. Le Directeur exécutif est convenu d'introduire dans le document les modifications de l'énoncé proposées par le Conseil, avant de le transmettre à l'ECOSOC et au Conseil de la FAO.

### **Ressources et finances - Rapport sur l'exécution du budget, 1994-95 (1996/8)**

24. Le Conseil a pris note des mesures prises par le Secrétariat pour améliorer la gestion financière du PAM et l'a félicité des économies réalisées au cours de l'exercice biennal. Le Conseil s'est déclaré satisfait des éclaircissements fournis par le Secrétariat sur un certain nombre de points qu'il avait soulevés. Quoiqu'il ait apprécié la modicité des dépenses administratives et de soutien au programme et qu'il ait encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts en ce sens, le Conseil a noté que cela ne devait pas affecter la qualité d'exécution des programmes.



## **Composition du personnel international du PAM (cadre organique) (1996/9)**

25. Le Conseil a remercié le Secrétariat pour la transparence des informations fournies dans le document. Il a prié le Secrétariat de lui faire rapport chaque année sur les progrès réalisés pour atteindre l'objectif fixé par l'Organisation des Nations Unies, lequel vise, d'ici l'an 2000, une représentation équilibrée des hommes et des femmes ainsi qu'à une répartition géographique équitable. Le Secrétariat a pris note des propositions visant à améliorer les futurs rapports.

## **Rapport d'activité sur les locaux provisoires du siège du PAM (1996/10)**

26. Le Conseil a constaté l'état inacceptable du bâtiment du siège du PAM, tel que décrit dans les documents du Secrétariat et confirmé par les visites de certains délégués dans le bâtiment. Il a invité le PAM à poursuivre ses consultations avec les autorités italiennes sur la base des recommandations du Conseil, et à lui présenter des propositions concrètes, visant une solution définitive, à sa troisième session ordinaire en octobre 1996. Il a proposé d'aider le Secrétariat, le cas échéant, à résoudre cette question.

## **Renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (1996/11)**

27. Le Conseil a pris note du projet de rapport du Secrétaire général et a remercié le PAM d'avoir établi son propre Bureau de l'inspection et des enquêtes. Il a également constaté que le Programme avait déjà mis en oeuvre cinq des huit recommandations contenues dans le rapport et qu'il donnait actuellement suite aux autres. Il a prié le Directeur exécutif d'en informer le Secrétaire général.

## **Révision du Règlement financier et des Règles générales du PAM (1996/12)**

28. Le Conseil est convenu que le Groupe de travail ouvert chargé de réviser le Règlement financier et les Règles générales conduise ses travaux en fonction du programme de travail et du calendrier proposés.

